



Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2020 à 20H30

L'an deux mille vingt, le 12 octobre, le Conseil Municipal de la commune de GARGAS, Haute Garonne, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme GIBERT Janine, Maire.

Présents : Mesdames GIBERT Janine, LASKRI Laure-Marina, MARTY Cécile, LASSERRE Jeannine, CHAU Mathilde, HAMEL Isabelle et Messieurs BEAUVILLE Jean-Luc, GAILLARD Gilles, SARASAR Nicolas, TREZEGUET Arnaud, REY Loïc. COSTAMAGNA Christophe, PUGES Frédéric, WALTER Alain

Absents excusés, GIACOMIN Pascale, procuration à Mme GIBERT Janine

Secrétaire de séance : LASKRI Marina

Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR

Approbation compte rendu du conseil municipal du 10 Août 2020.

- Renouvellement de la commission communale des impôts directs
- Acquisition véhicule
- Travaux pergola école en régie
- Présentation d'un projet de création d'une chorale proposé par une association
- Questions diverses.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 AOÛT 2020

Madame le Maire rappelle aux élus qu'ils ont reçu le compte rendu de la précédente séance et demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques : approbation à l'unanimité du Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 août 2020

Signature du Registre par les élus.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : Approbation d'attribution de compensations financières CCF.

Accord unanime du Conseil Municipal.

2 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Selon l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée à chaque nouveau mandat municipal et pour la même durée que le conseil municipal. Outre le Maire, cette commission comprend pour la commune : 6 commissaires titulaires et 6 suppléants. Ceux-ci sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré propose une liste de 24 noms de contribuables, votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 – ACQUISITION VEHICULE

Madame le Maire propose à l'assemblée l'acquisition d'un véhicule neuf en remplacement du Renault Express actuel acquis en 1989. Accord unanime du conseil municipal pour le renouvellement du véhicule.

Le conseil municipal décide d'acquérir un véhicule diesel à 12 voix pour et 3 voix pour l'achat d'un véhicule essence.

Madame le Maire présente plusieurs devis :

Devis						
Marque	Modèle	Kilométrage	Carburant	Prix HT	TVA	Prix TTC
PEUGEOT	Partner premium	0	Diesel	12 139,00 €	2 713,56 €	14 852,56 €
FORD	Transit courrier	0	Essence	12 280,96 €	2 396,04 €	14 677,00 €
RENAULT	Kangoo Express	0	Diesel	12 527,13 €	2 453,27 €	14 980,40 €
FORD	Transit courrier	0	Diesel	13 780,96 €	2 396,04 €	16 177,00 €
RENAULT	Kangoo ZE Générique	0	Electrique	19 623,76 €	4 924,20 €	24 547,96 €
PIAGGIO	Porteur Multitech	0	Essence	19 983,76 €	3 996,75 €	23 980,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a la majorité des membres présents et représentés :

- décide de retenir la proposition au meilleur prix : Peugeot Partner DIESEL pour un montant HT de 12 139€.
- charge Madame le Maire de solliciter une subvention auprès du département au meilleur taux, et d'effectuer toutes les démarches relatives à cet achat.

4 – TRAVAUX PERGOLA ÉCOLE EN RÉGIE

Madame le Maire informe le conseil qu'une partie des boiseries de la pergola à l'école sont en mauvais état. Un devis a été demandé à la scierie BESSIERENNE pour remplacer 17 pannes en douglas traité, pour la somme de 383.96 €/HT. Il faudra également envisager de couvrir la pergola.

Les travaux seront réalisés en régie pendant les vacances scolaires.

5 – PRÉSENTATION D'UN PROJET DE CRÉATION D'UNE CHORALE

A l'initiative d'un administré, passionné de musique, un projet de chorale associative a été présenté en bureau. Afin de déterminer la réalisation de ce projet en fonction du nombre de personnes intéressées, un sondage sera adressé à la population par les porteurs du projet.

Mme HAMEL présente le projet de cette chorale, sur la Commune de Gargas, ouverte à partir de 7 ans.

Accord unanime du Conseil Municipal pour qu'un sondage soit effectué par les porteurs du projet.

6 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION FINANCIÈRE CCF

Madame le Maire rappelle qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la Communauté de Communes du Frontonnais verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

La CCF, dans sa séance du 29 septembre 2020 a fixé les AC définitives pour 2020 selon la procédure de fixation libre mentionnée au 1 bis du V de l'article 1609 du CGI, qui prévoit de déterminer les montants versés ou reçus par la Communauté de Communes à ses communes membres, par délibérations concordantes du Conseil Communautaire à la majorité des deux tiers et de chacun des conseils municipaux des communes concernées.

Madame le Maire présente le montant des attributions de compensations en 2020, avec intégration des rôles supplémentaires de fiscalité 2018 et corrections entérinées, arrêté comme suit :

	AC FISCALES 2019	Correction convention MGM	Compensation 2019 DGF communales	AC 2019	Compensation DSR Cible 2020 100%	Rôles Supplémentaires 2017	AC 2020 définitive	Compensation exceptionnelle en 2020 DSR Cible perçue en 2019 au titre de la garantie non renouvelable
Bouloc	359 479,00		60 722,00	420 201,00			420 201,00	
Castelnau-d'Estrétefonds	2 606 492,00	-9 407,83	-	2 597 084,17			2 597 084,17	
Cépet	96 612,00		42 986,50	139 598,50	32 389,00		171 987,50	16 195,00
Fronton	642 118,00		66 449,00	708 567,00		4 186,00	712 753,00	
Gargas	26 055,00		18 798,00	44 853,00	18 428,00		63 281,00	9 214,00
Saint-Rustice	7 666,00	8 382,15	7 964,00	24 012,15			24 012,15	
Saint-Sauveur	582 701,00		292	582 993,00		220,00	583 213,00	
Vacquiers	64 056,00		22 402,00	86 458,00			86 458,00	
Villaudric	37 842,00		27 906,00	65 748,00			65 748,00	
Villeneuve-lès-Bouloc	1 053 412,00		-15 451,00	1 037 961,00			1 037 961,00	
TOTAL	5 476 433,00	-1 025,68	232 068,50	5 707 475,82	50 817,00	4 406,00	5 762 698,82	25 409,00

Accord unanime du conseil municipal.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Point sur bulletin : le bulletin est en cours de finition. Mme CHAU en présente les grandes lignes
- Noël des enfants, repas de la municipalité : en raison de la crise sanitaire, Madame le Maire informe les élus que ces deux manifestations ne pourront être organisées comme par le passé. Elle souhaite que la commission se réunisse afin de prévoir une distribution de cadeaux pour les enfants et pour les aînés ;
- Point sur le site : Mme CHAU et M. TREZEGUET expliquent que le site est opérationnel et prêt à être mis en service après l'accord de l'ATD
- Point sur les agents : Madame le Maire informe le conseil du recrutement au 1^{er} septembre de Mme RIVIERE Sonia, contrat de 25 h hebdomadaire pour une durée d'un an, pour la cantine, garderie et transport scolaire.
- Madame Le Maire rappelle que Mme RIVIERE Christine est en arrêt maladie, il ne reste plus que deux personnes à l'école et il faudrait trouver une solution pour palier durablement au manque de personnel. Madame Le Maire propose de rechercher une entreprise de nettoyage pour l'entretien de l'école.
- Une demande de commerce (fromager) a été formulée à Madame Le Maire pour s'installer le mardi soir à côté du camion à pizzas. Le seul souci est l'alimentation en électricité de leur frigo.
- Mme Le Maire informe le Conseil que la 3^e tranche des travaux du renforcement d'eau potable, route des Bordes, aura lieu fin octobre.
- L'acquisition d'un rétro-projecteur est envisagée.

Plus aucun sujet n'étant évoqué, la séance est levée à 23h00